



Restitution de provision

Par **Largey**, le **24/10/2021** à **22:30**

Bonjour,

Un client verse à son avocat une provision, des honoraires sur décompte d'heures et des honoraires de résultat. L'indemnité demandée (le résultat) est obtenue au terme d'une négociation très brève n'entraînant pour l'avocat que des frais minimes.

Le client est-il fondé à demander la restitution de tout ou partie de la provision?

Merci d'avance.

Par **Marck.ESP**, le **24/10/2021** à **22:53**

Bonsoir

Que dit la convention d'honoraires ?